



Conseil municipal du 6 mars 2026

Présents : HUGEDET Didier, BONNE Antoine, VALOT Valérie, ARNOULD Michael, VON FELTEN Karl, RENAUDIN Philippe, ETIENNE Françoise, GROSJEAN Françoise, DEMANGE Marie-Line, MIGNOT Sophie, DUSSY Marilyne.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 6 MARS 2026

Désignation d'une secrétaire de séance : Valérie

Nombre de personnes votantes : 11

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Cf. document "CR 12-12-2025" ci-joint

Délibération : **adopté à l'unanimité.**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Budget communal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	241 283.37 €	67 691.76 €
Recettes	296 901.54 €	97 918.30 €
Résultat excédentaire	55 618.17 €	30 226.54 €

Budget eau-assainissement	Exploitation	Investissement
Dépenses	92 739.43 €	53 167.10 €
Recettes	126 497.31 €	41 611.91 €
Résultat excédentaire	33 757.88 €	-11 555.19 €

Budget lotissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 840.26 €	0
Recettes	0	0
Résultat déficitaire	-9 840.26 €	

Après avoir vérifié la concordance des chiffres avec les comptes financiers uniques, après que le maire se soit retiré.

Nos données étant concordantes, nous sommes donc en mesure de valider les comptes des différents budgets (Communal - lotissement et eau/assainissement) pour l'année 2025.

Signature par chaque membre présent des différents documents (x3).

Délibération : **adopté à l'unanimité.**

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Affectation par budget des résultats de fonctionnement et d'investissement - Cf. document joint

<u>Budget communal</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Reports 2024	207 758.04 €	-71 635.42 €
Résultats 2025	55 618.17 €	30 226.54 €
Reste à réaliser		40 €
Résultats définitifs 2025	263 376.21 €	-41 408.88 €
Besoin de financement		
A affecter au compte 1068		41 368.88 €
Déficit d'investissement		
A affecter au D001		-41 408.88 €
Excédent de fonctionnement		
A affecter au R002	222 007.33 €	

<u>Budget eau-assainissement</u>	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Reports 2024	41 276.56 €	399 541.92 €
Résultats 2025	33 757.88 €	-11 555.19 €
Résultats définitifs 2025	75 034.44 €	387 986.73 €
Excédent d'exploitation	75 034.44 €	
A affecter au R002		
Excédent d'investissement		387 986.73 €
A affecter au R001		

<u>Budget lotissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Reports 2024	-5 502.00 €	-18 224.80 €
Résultats 2025	-9 840.26 €	0 €
Résultats définitifs	-15 342.26 €	-18 224.80 €
Déficit de fonctionnement		
A affecter au D002	15 342.26 €	
Déficit d'investissement		18 224.80 €
A affecter au D001		

Délibération : adopté à l'unanimité.

BILAN ELECTRICITE 2025

Consommation EP, bâtiments communaux, STEP et ancien château d'eau.

Information.

BILAN EAU-ASSAINISSEMENT 2025

Volume acheté, volume distribué, rendement => degré de performance

Assainissement bilan 24H – Volume entrant, qualité de traitement => degré de performance

Lors du dernier conseil syndical du SMEB, les tarifs de vente d'eau par Gaz et Eau, ainsi que la participation par habitant ont été précisés pour l'année 2026 : 0.5404 HT / m³ (en baisse 0.5571 en 2025) et 25.15 € par habitant (inchangé).

Panne des relevés distants des compteurs Gaz et Eau situés dans les châteaux d'eau des communes du SMEB ; transmission de données mensuelle globale pour le mois de février...

Information.

REDEVANCES EAU-ASSAINISSEMENT 2026

Le tarif de la redevance sur la consommation d'eau potable a été q-adopté par l'AERMC par délibération N° 2024-25 du 04-10-2024 ; il passe de 0.43 en 2025 à 0.39 à 2026.

Sur les bases des taux de redevances validés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la période 2025-2030 en date du 04-10-2024, selon les coefficients de modulation estimés, il est proposé de valider pour l'année 2026 les taux de redevances suivants :

- Redevance Performance réseaux $\Rightarrow 0.06 \times 0.02 = 0.012 \text{ €}$

- Redevance Performance Système Epuratoire $\Rightarrow 0.09 \times 0.06 = 0.054 \text{ €}$

Délibération : adopté à l'unanimité.

ENDETTEMENT ET RATIOS FINANCIERS BC + BEA

3 prêts bancaires en cours sur le budget principal :

80 000 € Travaux Ecole + Eglise / 25 ans - Taux révisable 2.395% \Rightarrow 4.80% \Rightarrow 2029

150 000 € Travaux commune : rénovation éclairage public + rénovation chemins ruraux - 1.45 % \Rightarrow 2030

250 000 € Travaux commune : rénovation énergétique bâtiments communaux + voirie - 1.17 % \Rightarrow 2042

Echéance du prêt concernant l'aménagement de la place de la mairie (250 000€ / 20 ans Taux 3.90%)

Encours de la dette : 260 472 € soit une annuité de 47 045 € qui représente 92.61 € par habitant par an.

Le ratio de solvabilité est de 16.04 % (< 25%).

Le ratio en nombre d'années au regard de la Capacité d'Auto-Financement pour épurer la dette est de 1.19 en CAF cumulée, de 5.40 pour l'année écoulée \Rightarrow les deux sont < à 10 ans.

Un prêt en cours sur le budget eau-assainissement :

450 000 € Travaux mise en conformité système assainissement - Taux 0.64 % \Rightarrow 2041

Encours de la dette : 320 990 € soit une annuité de 23 989 € qui représente 47.2 € par habitant.

Le ratio de solvabilité est de 24 % (< 25%).

Le ratio en nombre d'années au regard de la Capacité d'Auto-Financement pour épurer la dette est de 0.69 en CAF cumulée, de 3.22 pour l'année écoulée \Rightarrow les deux sont < à 10 ans.

Information.

ETAT DES 3 TAXES BUDGET COMMUNAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation 2020-2022 : le taux de TH est maintenu pour les résidences secondaires ; les taux de Foncier Bâti communal et départemental sont agrégés, le produit des bases par ce taux est corrélé par l'effet d'un coefficient correcteur.

Cette proposition budgétaire est élaborée à taux constant ; la revalorisation mécanique des bases est de 0.8% ; la revalorisation physique sera précisée au travers de l'état 1259 non encore publié...

Le produit attendu est calculé selon les modalités suivantes :

Bases TFB 490 700 Taux 38.15 % produit corrélé 114 704 €

Bases TFNB 38 100 Taux 30.33 % produit 11 556 €

Bass TH 24 190 Taux 6.22 % produit 1 505 €

Le produit total attendu est de 130 120 €.

Il se décompose en 3 parties : TF + TFNB + TH 127 765 € au compte 73 111,

FNGIR 1 205 € au compte 73 221,

Allocations compensatrices 1 150 € au compte 74 833.

EMPLOYES COMMUNAUX 2024-2025

Effectifs, évolution de carrière, primes et assurance : plus d'accompagnatrice dans le bus sinon pas de changement. **Information.**

PROPOSITIONS BUDGETS 2026

A l'occasion du renouvellement de l'équipe municipale, il est proposé de présenter à la future équipe les préparations des différents budgets pour l'année 2026 sur les bases suivantes - Cf. document joint

- Pas de modification au tableau des effectifs de la collectivité (poste à pourvoir accompagnant bus-tâches ménagères mairie).

- Adéquation des indemnités des élus à la taille de la commune au taux de 100 %

- Maintien des aides à l'identique des années passées

- Ratios d'endettement de la collectivité au vert

- Investissements 2026 : éventuelles acquisitions de parcelles boisées, travaux forestiers validés, rénovation chemins d'exploitation forestière, éventuels travaux sur bâtiments communaux.

- Fiscalité maintenue (rappel + 5% en 2025 pour combler un éventuel réajustement des AdC TdS...)

- Dotations prévues d'après la loi de finance 2026 à l'identique.

- Recettes ventes de bois report recettes attendues sur 2025

Information : montant total des 3 budgets sections fonctionnement et investissement (environ 2 813 764 €).

Budgets prévisionnels	Fonctionnement		Investissement
Année 2026	En recettes comme en dépenses		En recettes comme en dépenses
Budget principal	529 350.00 €		369 085.00 €
Budget eau-assainissement	192 470.00 €		524 235.00 €
Budget lotissement	Dépenses	Recettes	En recettes comme en dépenses
	591 764.26 €	595 967.00 €	602 657.00 €

CONVENTION ACCA

Afin d'entériner les accords passés entre la commune et l'ACCA, concernant la cabane des chasseurs et les périodes non chassées, mais aussi afin de réactualiser les clauses de la convention initiale validant le transfert des droits de chasse à l'ACCA, il est proposé de valider une nouvelle convention (Cf. document joint) et de définir le montant de l'indemnité annuelle.

La convention est établie pour une période de 6 années, reconductible tacitement, si non dénoncée dans les 6 mois précédant l'échéance par une des deux parties.

Indemnité annuelle d'un montant de 300 € - Autoriser le maire a signé la convention.

1 abstention – 10 Pour - **Délibération : adopté à la majorité.**

SCHEMA DIRECTEUR AEP

Après relance du cabinet BC2i quant au rendu de la phase finale de notre schéma directeur AEP, ce dernier nous précise ne pas pouvoir finaliser cette phase ultime avant les élections municipales.

Le cabinet d'étude informera la municipalité dès qu'il sera en mesure de présenter le SD AEP finalisé ; une réunion sera organisée à la mairie avec les représentants de la DDT, de l'Agence de l'Eau, du Département, de la CC TdS et les nouveaux élus communaux.

Information

☒ Informations et questions diverses

☒ Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars prochain : à envoyer aux membres du CM.

☒ Un grand merci à toutes et tous pour votre participation, pour les réflexions menées au cours de cette mandature, et ces responsabilités partagées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.